

Déclaration de James Callaghan (Luxembourg, 4 juin 1974)

Légende: Le 4 juin 1974, James Callaghan, ministre britannique des Affaires étrangères, fait part à ses collègues européens du Conseil des ministres réunis à Luxembourg de la position de son gouvernement en ce qui concerne les conditions d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Juin 1974, n° 6. Bruxelles: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Déclaration de James Callaghan (Luxembourg, 4 juin 1974)", p. 6-16.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_james_callaghan_luxembourg_4_juin_1974-fr-d5631fc9-dc4c-4219-896e-d3105bf62cec.html

Date de dernière mise à jour: 22/12/2016



Déclaration de James Callaghan (Luxembourg, 4 juin 1974)

Lors de la réunion du Conseil du 1^{er} avril, je m'engageai à vous soumettre en plus grand détail les points qui, aux yeux du Royaume-Uni, laissent à désirer et que nous souhaitons voir modifier. J'aimerais donc aujourd'hui, à titre d'amplification de ma déclaration du 1^{er} avril sur la renégociation, déclaration qui demeure, pour mon gouvernement, le document de base sur ce sujet, vous donner des indications plus complètes du genre de modification que nous souhaitons apporter aux politiques et décisions communautaires, en les groupant sous quatre chefs principaux;

Tout d'abord, le budget communautaire: il s'agit là d'une question importante, mais je me rends fort bien compte qu'elle soulèvera des difficultés pour les autres pays;

Ensuite, la politique agricole commune: dans ce domaine, nous allons proposer des améliorations majeures qui se conforment aux principes de base de cette politique;

Troisièmement, le Commonwealth et les pays en voie de développement, domaine dans lequel des améliorations sont nécessaires aussi bien en ce qui concerne les échanges que l'aide;

Et *quatrièmement*, la politique régionale et industrielle: là, il nous importe d'avoir l'assurance que les règles communautaires permettront à la Grande-Bretagne de poursuivre les politiques efficaces qui mettront l'économie britannique à même d'atteindre un taux de croissance qui se rapproche de la moyenne communautaire au lieu de devenir comparativement toujours plus bas.

Il y a également un *cinquième problème*, celui de l'avenir de l'Union économique monétaire et politique, problème souligné par les événements récents qui ont affecté individuellement les membres de la Communauté. Nous avons discuté ces questions lors de notre récente réunion à Schloss Gymnich, et nous reprendrons nos consultations très bientôt à ce sujet. Je ne vais donc pas, ici, l'examiner plus avant, hormis pour dire que beaucoup de travaux et de discussions supplémentaires sont encore nécessaires avant de pouvoir donner suite à ces objectifs généraux au moyen de décisions pratiques. Nous sommes tout disposés à poursuivre ces consultations afin de clarifier, dans un esprit constructif, la teneur positive qui pourrait éventuellement leur être donnée.

Pour ce qui est des quatre questions que je vais traiter aujourd'hui, vous vous souviendrez que j'ai déclaré le 1^{er} avril que nous allions rechercher des améliorations au moyen de modifications apportées aux politiques et décisions communautaires plutôt que de proposer des modifications aux traités eux-mêmes. Au cours de nos travaux préparatoires à cette réunion, nous nous en sommes tenus à ce plan. Nous sommes convaincus que les ministres pourront constater que les propositions qui vous sont soumises ne nécessiteraient pas, si elles sont acceptées, de modifications aux traités et nous poursuivrons les choses sur cette base, bien que nous maintenions la réserve que nous avons formulée relative aux amendements aux traités.

Pour ce qui est des travaux communautaires qui sont en cours, nous allons continuer à accorder notre coopération tout entière ainsi que nous l'avons fait durant les dernières semaines. Évidemment, tout comme les autres membres de la Communauté, il nous faudra, de temps à autre, formuler une réserve sur certains points, afin de sauvegarder notre position pour ce qui est des négociations, mais nous ne le ferons certainement pas dans le but de retarder les travaux de la Communauté, mais seulement parce que des divergences réelles ne peuvent être réconciliées et nous nous attacherons autant que n'importe qui à réconcilier ces divergences lorsqu'elles se présentent. Nous nous rendons tous fort bien compte que les autres nations s'attendent à ce que la Communauté prenne des décisions sur des questions qui les intéressent et nous ferons de notre mieux pour nous mettre d'accord.

Nous avons étudié la question de savoir si nous devrions vous demander d'examiner ces problèmes dans leur ensemble et dans une enceinte unique, mais nous croyons que les travaux seront facilités si nous ne vous demandons pas de procéder de la sorte. Nous voudrions suggérer que des procédures différentes seraient souhaitables pour les diverses questions que je vais vous exposer. Pour ce qui est de la politique agricole commune, il nous semble donc que la question devrait être examinée au sein du Conseil agricole. Le Conseil

développement traitera de la majorité des éléments relatifs à l'aide. Les questions commerciales et, dans la mesure où elles doivent être soumises aux ministres, les questions régionales et industrielles seront examinées au sein de notre Conseil. Dans tous ces cas, aucun problème de procédure ne devrait se poser.

Mais le problème du budget est chose quelque peu différente. Une attention toute spéciale devra lui être accordée, car il s'agit là d'une question de la plus haute importance pour nous tous. Il se peut que les problèmes budgétaires puissent être placés à l'ordre du jour du présent Conseil ou alternativement, si cela semble préférable, du Conseil des ministres des finances.

Il est évident que nous étudierons dans leur ensemble les résultats de nos discussions sur ces questions lorsque la renégociation sera terminée, et il me semble donc indiqué que le Conseil des ministres des affaires étrangères exerce un contrôle général sur les questions que je vais vous soumettre, et d'autre part, que, le cas échéant, le Conseil soit à même de donner une impulsion politique nouvelle dans les cas où les progrès semblent trop lents.

Si nous pouvons procéder de la sorte, le Conseil ne devrait pas faire face à des retards sensibles dans ces travaux réguliers en raison de l'examen des questions spécifiques qui sont si importantes pour le Royaume-Uni. Nous espérons voir cette année encore la réalisation de progrès substantiels des plans de la renégociation. Et à mon retour de Londres, j'aimerais pouvoir annoncer au Parlement et au peuple britannique que nous nous sommes mis d'accord pour que les questions que je vais vous exposer fassent l'objet de discussions dans le cadre des mécanismes communautaires appropriés.

Avant d'en venir à l'exposé de nos propositions, je voudrais ajouter deux mots encore. Mes collègues auront sans doute remarqué qu'il n'y a pas de modifications dans la liste des questions que nous désirons soulever. Celles-ci constituent la totalité des questions qui doivent être l'objet de la renégociation.

Le budget communautaire

Je voudrais parler tout d'abord du budget communautaire. Nous avons eu l'occasion, au cours des dernières semaines, de discuter utilement avec des membres de la Commission et des représentants des gouvernements des États membres de l'effet du budget communautaire sur le Royaume-Uni. Lors de ces entretiens, nous avons précisé les raisons pour lesquelles nous considérons que l'effet du régime actuel sur le Royaume-Uni est injuste et pourrait être injuste envers les autres États membres. C'est donc pourquoi un objectif primordial de notre renégociation est de rechercher une solution au problème budgétaire.

Nous sommes convaincus qu'il s'agit ici d'un problème que la Communauté tout entière doit s'efforcer de résoudre, aux fins de son bon fonctionnement. Elle ne peut pas se développer dans le sens que souhaiterait le Royaume-Uni pour autant qu'il n'y ait pas de progrès vers la convergence entre les économies des États membres. Vous comprenez bien les difficultés qui existent et qui se sont aggravées suite à la crise de l'énergie. Les tensions graves qui se sont manifestées dans la Communauté ces derniers jours démontrent les disparités qui existent entre les circonstances et les résultats économiques des différents États membres.

Au Royaume-Uni, nous avons éprouvé les mêmes tensions et mon gouvernement prend toutes les mesures nationales nécessaires pour y remédier. Le régime budgétaire actuel de la Communauté ne facilite pas notre tâche puisqu'il implique le transfert, de plus en plus important et onéreux des ressources du Royaume-Uni, vers les autres États membres de la Communauté. Ce régime est susceptible de produire un effet tout à fait contraire à celui qu'il faut si nous devons faire part d'une convergence progressive de croissance économique à l'intérieur de la Communauté. C'est une erreur de principe qui irait à l'encontre des objectifs de la Communauté si les transferts de ressources dans le cadre du budget provoquaient la divergence et non la convergence. C'est pour cette raison-là que nous considérons que notre demande pour un régime plus favorable pose un problème réel pour la Communauté dans son ensemble.

Je sais bien que tout le monde ici ne sera pas prêt à souscrire aux prévisions que nous avons données de l'effet du budget communautaire sur le Royaume-Uni; d'ailleurs, je ne vous demande pas d'accepter nos chiffres précis. Ce que je vous demande d'accepter cependant, c'est que les chiffres que nous vous avons

présentés constituent des prévisions sérieuses, basées sur des suppositions réalistes de l'importance de la charge que le budget communautaire impose à l'économie du Royaume-Uni. Il est tout aussi probable que ces chiffres soient plus pessimistes qu'optimistes. En effet, je ne crois pas qu'il soit possible de réunir un ensemble de suppositions qui soit réaliste et qui ne démontre pas que le Royaume-Uni effectuera vers la Communauté des transferts de ressources importants et toujours croissants au cours du reste de notre période transitoire jusqu'en 1977 et à un taux toujours plus onéreux après cette date.

Parmi nos conclusions sur ce qui se produira si une solution n'est pas trouvée, nous citons dans nos prévisions que la contribution nette du Royaume-Uni sera d'environ 300/350 millions d'unités de compte en 1975, 550/600 millions en 1977 et 700/800 millions en 1980. Cela veut dire une contribution d'environ 3 500 millions d'unités en compte pendant la période 1974-1980. Ce sont là des sommes bien considérables. Pour montrer ce que je veux dire, je vous rappelle que, pendant les débats sur l'importance du Fonds de développement régional de la Communauté, la Communauté n'a pas su accepter une recommandation de la Commission que ce Fonds soit de 2 250 millions d'unités de compte pour une période de trois ans pour tous les membres de la Communauté.

Pourquoi le Royaume-Uni serait-il vraisemblablement défavorisé ainsi de façon permanente? Ceci résulte du fait que le régime de « ressources propres » est conçu pour faire bénéficier les membres d'une Communauté plus restreinte, composée de pays qui ne sont pas des importateurs à une échelle aussi importante que le Royaume-Uni, ainsi que le fait que bientôt se révélera un contraste frappant entre notre part prévisible du PIB communautaire et notre contribution au budget communautaire. Ceci résulte aussi du fait que, nonobstant notre situation économique par rapport aux autres États membres, nous contribuerons en 1980, selon nos prévisions, à environ 24 % des « ressources propres » de la Communauté.

Certains pourraient soutenir qu'il ne faut pas considérer comme contribution nationale la part de la Grande-Bretagne des tarifs et des prélèvements qui vont constituer la plus grande partie des « ressources propres » de la Communauté. Ils considèrent donc que des questions d'équité ne se posent pas. Dans une Union économique et monétaire complète, où il existe un budget central qui règle la plupart des dépenses principales du gouvernement et où des transferts importants de ressources s'effectuent entre les régions les plus favorisées vers les régions moins favorisées, cette thèse serait bien sûr assez logique. Mais ceci n'est pas le cas. La Communauté doit tenir compte du fait qu'il s'agit de ressources réelles en provenance de ses propres citoyens que chaque État membre transférera à la Communauté sous le régime des « ressources propres ». La Communauté ne peut pas fermer les yeux sur un facteur important qui influence la manière dont les économies de chacun de ses membres avancent ou reculent l'un par rapport à l'autre.

Des prévisions récentes indiquent que notre part du PIB de la Communauté serait probablement de 16,5% en 1977 et de 14% en 1980. Ces prévisions tiennent compte des facteurs favorables tels que le pétrole de la mer du Nord qui apportera un bénéfice important à notre balance des paiements au cours de cette décennie. Mais le pétrole ne peut pas effectuer un changement rapide et considérable de notre taux de croissance. Les prévisions supposent un taux de croissance annuel au Royaume-Uni largement supérieur à la moyenne pendant la décennie précédente. Si vous faites la comparaison entre cette part de 14% du PIB communautaire et notre part envisagée de 24% des contributions, la Communauté se trouve face à une situation inacceptable.

Je me suis renseigné pour savoir comment la Communauté voulait aborder ce problème quand on l'a soulevé lors des négociations sur l'adhésion. Je crois comprendre qu'on raisonnait que le problème n'assumerait pas des proportions aussi grandes que notre délégation l'avait suggéré; deuxièmement, que la Communauté allait élaborer des politiques nouvelles dans plusieurs domaines où les dépenses communautaires apporteraient un bénéfice net au Royaume-Uni, lequel pourrait contrebalancer les dépenses au titre de la politique agricole commune, que l'on admet être d'un plus grand bénéfice aux autres États membres. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de nouvelles politiques communautaires; toutefois, je demande à mes collègues de considérer s'il existe actuellement une possibilité réelle que des politiques communautaires nouvelles soient développées sur une échelle où elles pourraient même commencer à contrebalancer une contribution nette du Royaume-Uni de 300/350 millions d'unités de compte en 1975 ou 550/600 millions en 1977, ou encore 700/800 millions en 1980.

Pour faire ce calcul, il faut tenir compte non seulement des politiques nouvelles comprenant des dépenses nouvelles dont l'approbation pourrait être envisagée, mais aussi le fait que, vu la contribution très élevée du Royaume-Uni, les recettes de celui-ci au titre de telles politiques communautaires devraient être extrêmement élevées pour nous faire bénéficier de sommes importantes. Je ne vois pas de possibilité que le Conseil s'oriente vers un budget communautaire aussi grand qu'il le faut.

Il faut avouer qu'au fond, en ce qui concerne le budget communautaire, les conditions d'adhésion qui ont résulté des négociations n'étaient pas équitables. L'expérience depuis lors n'a que renforcé cet avis. Je demande au Conseil si ce n'est pas inéquitable pour la Communauté que le Royaume-Uni, ayant un PIB par tête de population au-dessous de la moyenne, soit contraint d'effectuer des transferts de ressources fort élevés vers d'autres membres de la Communauté, y compris ceux qui ont un PIB par tête de population au-dessus de la moyenne, par l'intermédiaire du budget communautaire; au même titre, je demande si ce n'est pas inéquitable que la contribution brute du Royaume-Uni augmente de 13,5% en 1975 jusqu'à plus de 24% en 1980, tandis qu'on envisage, selon les prévisions les plus récentes, que notre part du PIB communautaire ne sera que de 14% en 1980.

Je sais bien que le Conseil a consacré un travail à la fois long et dur à l'établissement du régime des « ressources propres » pour le financement du budget communautaire et que ce régime a été approuvé par les Parlements de tous les Etats membres. Je sais bien que le Conseil, en recherchant une solution au problème qui se pose, préférerait ne pas changer ou renverser la décision du mois d'avril 1970 relative aux « ressources propres ». Nous serons prêts certainement à considérer des solutions qui soient conformes aux vœux du Conseil en cette matière. Mais je demanderais aussi que le Conseil tienne également compte de notre point de vue. Je vous rappelle qu'au cours des négociations sur l'adhésion, la Communauté a déclaré au Royaume-Uni que, si « des situations inacceptables » devaient se produire « pour que la Communauté puisse même survivre, il faudrait que les institutions trouvent des solutions équitables ». Mon gouvernement trouve qu'une telle situation existe.

Nous croyons, cependant, que s'il y existe la volonté politique, le Conseil est à même de trouver plusieurs moyens d'opérer un résultat équitable, c'est-à-dire un résultat qui assure au Royaume-Uni un juste équilibre entre les recettes et les dépenses, comparable à celui obtenu par les autres États membres. Il ne m'appartient pas de proposer une solution spécifique. Cependant, une façon de procéder serait de réajuster directement les dépenses, ce qui aurait pour effet de remédier aux disparités que j'ai déjà évoquées. Cela pourrait s'effectuer selon un principe d'équité à convenir par la Communauté, sans modifier le régime de financement du budget communautaire. Ce principe pourrait se fonder sur une constatation qu'un traitement approprié en ce qui concerne le transfert de ressources au titre du budget communautaire serait accordé à un État membre avec un PIB par tête de population au-dessous de la moyenne. Un tel système pourrait éviter la tendance d'encourager la divergence au lieu de la convergence. Il pourrait produire un effet « autocorrectif » dans le sens que les ajustements nécessaires diminueraient au fur et à mesure que le problème de l'État membre devient moins grave. Ceci n'est peut-être pas la seule ni même la meilleure façon d'aborder le problème, mais certainement elle a l'avantage d'être simple - un avantage qui nous servira bien quand il s'agira d'une question urgente.

Je voudrais dire en plus qu'il y a deux problèmes techniques non sans importance qui résultent du régime financier relatif au budget et qui de notre avis pourraient produire des résultats préjudiciables au Royaume-Uni. Ce que nous cherchons, c'est la certitude que ces questions pourront être résolues d'une façon acceptable.

Enfin, je souligne trois points :

D'abord, nous ne demandons pas un régime spécial applicable dans le cas du Royaume-Uni uniquement. Tout système qui serait élaboré devra s'appliquer à tous les États membres. Tous les pays ont intérêt à trouver une solution qui tient compte des disparités économiques qui existent entre les États membres et qui facilite donc la convergence économique.

Deuxièmement, pour répondre à une condition essentielle de notre renégociation, nous devons demander à la Communauté de trouver une telle solution, et résoudre ainsi le problème de l'inéquité présenté par le budget.

Troisièmement, je me suis abstenu de proposer une solution concrète au Conseil; cependant, d'après ce que j'ai dit, vous voyez qu'il existe des possibilités de solution dans le cadre des traités.

Monsieur le Président, je voudrais répéter, en terminant cette partie, que le problème du budget est un problème qu'il incombe à la Communauté d'aborder - et je vous demanderai de l'examiner dans les meilleurs délais.

La politique commune agricole

En Grande-Bretagne, nous avons fortement critiqué la politique agricole commune (PAC) à la fois parce que nous dépendons largement des importations de denrées alimentaires et parce que notre adhésion à la CEE a desserré nos liens avec nos fournisseurs traditionnels. Je voudrais donc indiquer la nature de nos problèmes et de nos objectifs principaux en laissant à M. Peart le soin d'élaborer des propositions détaillées au sein du Conseil des ministres de l'agriculture.

Malgré nos fortes critiques, nous reconnaissons que la PAC a beaucoup fait pour les agriculteurs européens et qu'en plus des bénéfices qu'elle leur a apportés elle peut garantir la sécurité des approvisionnements à des prix établis, et ceci dans un monde où tant les prix que les disponibilités peuvent être imprévisibles. Il est question donc de savoir si, sans renverser le système, les intérêts des Britanniques en tant que consommateurs importants peuvent s'accommoder aux principes de préférences communautaires, de libre circulation et de financement communautaire. Nous sommes convaincus que ceci est possible, pourvu que des modifications majeures soient effectuées. Nous reconnaissons que certains des défauts de la PAC ont été causés par des facteurs sans rapport avec l'agriculture tels que la complexité des modifications à faire lorsqu'il y a un changement des valeurs relatives des monnaies communautaires.

Les domaines les plus importants dans lesquels le Royaume-Uni désire effectuer des amendements sont les suivants :

a) D'abord, le coût de la PAC doit être réduit en termes réels. Ceci nécessite l'établissement de critères précis sur lesquels la politique des prix doit être basée; ceci demande aussi un fonctionnement plus efficace des mécanismes de soutien. Nous souhaitons voir maintenu à un niveau réaliste le soutien agricole et nous acceptons que le but de la Communauté doit être de satisfaire à autant de nos besoins alimentaires que possible d'une façon efficace et économique. J'insiste autant sur la dernière partie de cette phrase que sur la première partie, car il nous intéresse en tant qu'importateur important de déterminer les prix plus étroitement en relation avec les prix de revient des agriculteurs sur les exploitations les plus rentables ainsi qu'avec l'offre et la demande en ce qui concerne des produits déterminés.

La PAC doit être orientée vers les exploitations agricoles modernes, ainsi que la Commission l'a déjà préconisé. Une telle politique créerait bien sûr des difficultés pour certains groupes particuliers d'agriculteurs sur les exploitations moins rentables et il faudrait prendre des dispositions spéciales à leur égard. En effet, certains de leurs problèmes pourraient mieux être résolus dans le cadre de la politique sociale et régionale. D'un autre point de vue, il faudrait reconnaître davantage, dans les circonstances actuelles, les disparités réelles qui existent entre les marchés des différentes régions de la Communauté. De notre avis, il serait utile de temps à autre, et en ce qui concerne des produits déterminés, de se servir d'un droit de recourir directement à une fixation de prix différentiels. En pratique, ceci peut résulter indirectement maintenant du régime des montants compensatoires. Se servir d'un tel droit n'aurait pas pour objectif d'écarter le principe de prix communs; ce droit serait exercé sous réserve de la procédure normale qui s'emploie pour arriver à un accord lors de la détermination annuelle des prix.

Une politique des prix plus rigoureuse devrait alors être renforcée par un perfectionnement des mécanismes d'intervention et de prélèvement afin de défavoriser une production excédentaire coûteuse; par la volonté plus accentuée de recourir directement aux aides à la production lorsque c'est raisonnable du point de vue

financier et économique et, d'une manière générale, par le renforcement des contrôles financiers et des méthodes de calcul des coûts de revient.

b) Ensuite, nous voudrions obtenir des réformes rapides des régimes de commercialisation pour certains produits importants. Nous savons que la Commission partage notre mécontentement en ce qui concerne l'état actuel et nous tiendrons pleinement compte des propositions qu'elle soumettra en cette matière. Mais il faut agir vite, comme le démontre le secteur de la viande bovine en ce moment. C'est illogique de retirer du marché des quantités massives de viande fraîche bovine, de la congeler, de la stocker et puis de voir augmenter le prix du reste, ce qui fait que la ménagère en achète moins. En fin de compte ni le producteur ni le consommateur n'en profite. Nous serions disposés à considérer comme solution alternative une combinaison de mesures telles que l'octroi de primes à l'abatage établies en fonction des prix de marché raisonnables, des aides à la production sur le plan national et communautaire et une politique d'importation réaliste, qui ensemble réduiraient au minimum le besoin de recourir à des mesures d'intervention.

c) Enfin, je voudrais souligner l'importance que nous prêtons aux relations commerciales entre la Communauté et le reste du monde. Nous sommes conscients du fait que nos critiques ont été formulées il y a trois ans et que les prix mondiaux pour la plupart des produits agricoles sont aujourd'hui beaucoup plus élevés qu'à cette époque-là. Il est probable (mais pas tout à fait certain) que le rapport entre les prix communautaires et les prix mondiaux sera plus étroit que dans le passé. Nous pouvons bénéficier de ce phénomène, car il offre à la Communauté l'occasion de garantir, quelle que soit la tendance des prix mondiaux à l'avenir, que la PAC ne devienne ni un instrument de protectionnisme excessif, ni une menace aux échanges mondiaux en créant et en écoulant des excédents. Les amendements que nous proposons contribueraient pour beaucoup à la réalisation de ce but et résulteraient en un meilleur équilibre entre les intérêts des producteurs, des consommateurs et des contribuables de la Communauté.

A plus forte raison on peut demander des conditions d'accès plus favorables pour beaucoup de denrées alimentaires venant de l'extérieur de la Communauté, dont il y a même quelques-uns qui ne sont pas produits à l'intérieur de la Communauté. Ceci pourrait s'effectuer sans préjudice pour les producteurs communautaires. Il faut prendre un engagement précis à suivre une politique positive dans les négociations commerciales internationales en cours, et nous exprimerons nos idées à la Communauté dès qu'elle reprendra l'examen de cette question. Plus spécifiquement, nous voulons aussi obtenir des arrangements satisfaisants et à long terme en ce qui concerne le sucre en provenance du Commonwealth, des arrangements qui prévoient un accès adéquat et qui seront liés à des garanties d'approvisionnement à des prix déterminés d'une façon équitable et réaliste en fonction de la structure des prix communautaires. De même, nous tâcherons d'obtenir des arrangements satisfaisants et à long terme pour la Nouvelle-Zélande et nous voudrions avancer à l'année en cours la date pour l'examen des arrangements tel qu'il est prévu au protocole 18 du traité d'adhésion. En ce qui concerne le sucre, nous demeurons fermement engagés à offrir à des conditions raisonnables pour au moins 1,4 million de tonnes provenant des pays du Commonwealth en voie de développement lors de l'expiration de l'accord du Commonwealth sur le sucre. Nous allons soumettre nos propositions sur le sucre à l'occasion des discussions sur le régime interne de la Communauté pour le sucre et ceci aura une incidence sur les négociations relatives au protocole 22 dont je vais parler dans un instant.

Nous prêtons la plus grande importance à un examen dans un proche avenir de toutes ces questions importantes en vue d'arriver à des solutions satisfaisantes. Nous sommes d'avis que tout ce que j'ai proposé est compatible avec les principes fondamentaux de la PAC et avec les traités, et que ces propositions sont dans l'intérêt même de chacun des membres de la Communauté élargie et aussi dans l'intérêt du reste du monde.

L'aide et les échanges

On en vient ainsi à la question des échanges des pays du Commonwealth et des pays en voie de développement. La nécessité de traiter loyalement de denrées alimentaires avec les consommateurs communautaires ainsi qu'avec les fournisseurs d'outre-mer revêt des conséquences importantes et pour les pays développés du Commonwealth et pour les pays en voie de développement. On peut répartir les problèmes dans ce domaine dans cinq groupes principaux.

Le premier concerne les *pays développés du Commonwealth*. Leurs problèmes d'accès à la Communauté touchent principalement les produits agricoles et j'ai déjà profilé nos orientations à cet égard. Pour ce qui concerne les tarifs, nous souhaitons voir étendre à quelques produits, dont, à titre d'exemple, quelques produits importants en boîte, les contingents tarifaires. D'une façon plus générale, et en tant que solution permanente, la directive détaillée de négociations de la Communauté pour les négociations multilatérales en cours devrait comporter une offre - sous réserve de réciprocité bien entendu - de réduire sensiblement le tarif sur ces produits ainsi que le tarif sur certains produits industriels qui revêtent une importance réelle pour ces pays.

Le deuxième groupe comprend les *pays associables du Commonwealth* auxquels, en vertu du protocole 22, a été offerte la possibilité de s'associer à la Communauté. Ces négociations offrent la meilleure occasion pour satisfaire aux intérêts de ces pays, y compris les intérêts de plusieurs de ces pays en ce qui concerne le sucre, pourvu que certaines conditions soient remplies. Je cite par exemple la nécessité d'accorder l'accès libre aux produits industriels et de traiter libéralement les produits agricoles, ce qui pourrait comporter éventuellement des contingents hors tarif et hors prélèvement pour les produits agricoles. Il importe aussi que la Communauté respecte le désir des pays en voie de développement d'éviter le principe de la réciprocité dans les échanges.

Nous tâcherons d'atteindre ces objectifs au cours des discussions qui ont débuté au sein de la Communauté sur la question du mandat à accorder à la Commission relatif aux négociations.

Il y a ensuite le problème des *aides*. Sur cette question, comme d'ailleurs ma collègue, Mrs Hart, l'a expliqué dernièrement au Conseil développement, nous souhaitons une évolution de la politique des aides communautaires qui tiendra compte non seulement des besoins des pays associés, mais aussi des pays en voie de développement à travers le monde. Nous voulons que la distribution des aides communautaires soit plus équilibrée suivant les besoins des pays en question et nous pensons tout particulièrement aux pays d'Asie qui sont parmi les pays les plus sévèrement atteints par la majoration des prix du pétrole et des produits de base. Je suis heureux de savoir que la Commission est en train d'étudier notre proposition sur ce problème et qu'elle est en voie d'établir une structure d'aides englobant des engagements qui pourraient être pris pour les cinq prochaines années.

Nous souhaiterions aussi qu'à ces pays d'Asie soit accordé un traitement généreux tant en ce qui concerne l'application de la *déclaration commune d'intention* que par l'intermédiaire d'une amélioration importante du système communautaire des *préférences tarifaires généralisées*. J'admets que la Communauté a été la première à introduire un système de préférences tarifaires généralisées, et que quelques autres pays importants n'en ont pas encore introduit. Mais le système introduit par la Communauté contient des restrictions qui limitent considérablement sa valeur pratique pour les pays en voie de développement et qui sont difficiles à justifier au moment même où un nombre de ces pays font face à de sérieux problèmes de balance de paiements en conséquence de la majoration du prix du pétrole. Nous devons viser à l'élimination progressive au cours de plusieurs années de ces différentes restrictions, reconnaissant qu'il faudra établir des garanties pour s'occuper des cas de préjudice matériel réels ou tout au moins du danger de tel préjudice dans un ou plusieurs États membres et qu'il faudrait peut-être même établir des arrangements spéciaux pour les textiles.

Nous devrions aussi nous assurer que le système soit étendu au domaine des produits agricoles transformés. En plus, nous sommes d'avis qu'il n'est pas raisonnable que des pays tels que l'Inde et le Bangladesh soient désavantagés en ce qui concerne le jute et la fibre de coco au cours de la période pendant laquelle les tarifs communautaires sont en train d'être réduits. Nous souhaitons aussi que la position de Hong-Kong soit améliorée considérablement, étant donné qu'à l'heure actuelle le Royaume-Uni doit discriminer un de ses propres territoires.

Ces problèmes devront être débattus lors de la révision du système communautaire des préférences tarifaires généralisées. Mais je ne fais allusion à ces problèmes aujourd'hui que pour démontrer qu'une réforme importante du système actuel est nécessaire non seulement dans nos propres intérêts, mais aussi comme une

indication de la responsabilité que la Communauté assume concernant l'avenir des pays en voie de développement.

Politique régionale et industrielle

Une autre question se présente: il s'agit des pouvoirs que nous considérons nécessaires pour nous permettre de poursuivre des politiques régionale et industrielle efficaces. Le gouvernement britannique considère que nous avons besoin de nouvelles mesures pour stimuler l'industrie afin de mettre un frein au processus de déclin industriel relatif que nous subissons et de lui faire faire marche arrière; pour cela, il nous faut prendre des mesures d'intervention aussi systématiques qu'étendues. Nous reconnaissons la valeur des règles qui, au sein de la Communauté, assurent qu'un pays, en recherchant à résoudre ses propres problèmes, ne crée pas de problèmes aux autres; et nous n'avons nulle intention, en raffermissant notre système industriel, de porter atteinte aux intérêts économiques et commerciaux des autres États membres. Mais nous craignons qu'une interprétation par trop restrictive des dispositions des traités porte atteinte à nos plans pour l'industrie britannique, notamment l'industrie de l'acier; et nous aimerions, lors des renégociations, obtenir l'assurance que nos craintes dans ce domaine ne sont pas fondées. J'espère que de constructives consultations exploratoires pourront être amorcées dans les meilleurs délais avec la Commission afin de délimiter l'effet des traités.

A cette question est liée celle des aides régionales qui font déjà l'objet d'un examen par un groupe de travail. Comme je le disais le 1^{er} avril, nous acceptons cette coordination des règles selon lesquelles chacun d'entre nous accorde aux autres et joue lui-même un rôle utile. Nous participons à ces travaux et nous avons l'intention d'y contribuer pleinement. Notre objectif sera d'assurer que les règles tiennent compte des besoins du Royaume-Uni et des mesures que nous élaborons pour faire face à ces besoins. Nous nous rendons compte du fait que les problèmes régionaux des États membres sont différents - soit qu'il s'agisse de problèmes agricoles, ou de problèmes provenant de l'éloignement des régions en cause ou encore, ainsi que c'est le cas pour nous, de changements de structure industrielle. Les règles doivent donc avoir une ampleur suffisante pour couvrir toutes les catégories d'aide nécessaires. L'expérience nous a démontré que ces règles devraient être flexibles et susceptibles d'être modifiées. Il nous faut pouvoir changer de temps à autre le niveau des aides, la définition des zones. Lorsque des problèmes spéciaux se présentent - comme par exemple la fermeture d'une aciérie -, il se peut que nous ayons aussi besoin de dépasser le plafond fixé, quel qu'il soit. Nous nous réjouissons de la déclaration de la Commission selon laquelle des dérogations pourraient être faites dans ces conditions, mais un problème pourrait fort bien se présenter dans d'autres cas et les nouvelles règles doivent tenir compte de ce fait, ainsi que du besoin d'agir rapidement à l'égard des problèmes régionaux et industriels lorsqu'ils se produisent. A nos yeux, ces questions sont fondamentales comme élément de la renégociation. Ceci, nous avons l'intention de le réaliser au moyen de résultats favorables au sein du groupe de travail.

Politique générale

J'ai maintenant passé en revue les quatre questions principales que nous demandons au Conseil d'examiner et j'ai également proposé des procédures pour les traités. Nous sommes convaincus que les arguments que nous avons soumis se passent de tout autre commentaire. Certains des problèmes que nous avons soulevés nous touchent de plus près qu'ils ne touchent certains autres membres. D'autre part, certains problèmes pourraient, dès qu'ils seraient résolus, apporter des avantages aux autres membres de la Communauté. Mais que ce soit seulement nous qui soyons touchés ou la Communauté tout entière, on ne saurait douter qu'il s'agit là de problèmes très réels. Aucun n'est fabriqué de toute pièce. Ils ne contiennent rien de forcé. Nous proposons quelque chose que nous croyons justifié, et nous espérons que la Communauté examinera ces questions à la lumière de leurs qualités propres. Dans cet esprit, le Royaume-Uni oeuvrera afin de mener rapidement ces négociations à bonne fin.

Je ne comprends pas certaines remarques que j'ai entendues - bien que pas autour de cette table - que nous n'essayons pas sérieusement de mener les choses à bonne fin. Je ne peux que souligner que si le Royaume-Uni négociait afin d'obtenir une réponse négative et un éclatement, je ne viendrais pas présenter notre cas de la manière approfondie que nous avons choisi d'adopter, tout en jouant un rôle à part entière dans les travaux

de la Communauté et en proposant des solutions qui peuvent être atteintes sans modifications des traités. Si les négociations sont menées à bonne fin et obtiennent l'approbation du peuple britannique, nous serons prêts à participer pleinement à la construction d'une Europe nouvelle. Lorsque la renégociation sera terminée, le gouvernement britannique sera à même de juger si les résultats obtenus au cours de celle-ci répondent aux besoins de la Grande-Bretagne. En informant le peuple britannique de ces résultats, il lui fera également connaître son verdict sur les progrès réalisés.

Je me rends fort bien compte que nous avons encore devant nous un long chemin à faire avant de pouvoir prendre une telle décision, mais nous accepterons nos responsabilités dans ce domaine.

En avril, je disais que nous étions disposés à intensifier les consultations et la coopération politique, pour autant que nous puissions nous mettre d'accord sur nos objectifs principaux. Un des problèmes auxquels je pensais alors était celui des relations américano-européennes. Il me semble que, à la suite des échanges de vues très utiles que nous avons eus à Schloss Gymnich, nous pouvons espérer que nous serons à même de continuer nos travaux de sorte à promouvoir des relations américano-européennes graduellement meilleures. Le processus de consultation, coopération et coordination entre l'Europe et les États-Unis devrait être un élément aussi naturel que l'air que nous respirons. Nous sommes convaincus que c'est là une chose essentielle, et c'est toujours notre objectif. Ce qui se produit dans ce domaine nous encourage à aller plus loin dans ce sens, non seulement à l'égard des États-Unis, mais aussi d'autres pays et régions. Dans un monde qui, de plus en plus, se groupe en régions, il ne peut qu'être avantageux pour les membres de la Communauté de discuter entre eux comment ils peuvent agir de concert dans le monde, aussi bien pour ce qui est de questions politiques qu'économiques. Nous sommes d'avis que certains des problèmes les plus importants de notre monde ne peuvent être résolus que dans un contexte global, mais la Communauté, dès lors qu'elle est bien organisée, est capable de contribuer à leur solution.

En résumé, la Communauté se trouve à un carrefour de son histoire. Les problèmes soulevés aujourd'hui par la Grande-Bretagne ne constituent qu'une partie des problèmes qui se dressent à l'horizon pour la Communauté. Tout à fait à part des problèmes que j'ai discutés et bien distinct d'eux, le sentiment se fait jour qu'il existe parmi les membres de la Communauté un affaiblissement de leur unité d'intention, une divergence croissante de nos économies, et un certain empressement à rechercher des solutions nationalistes aux problèmes qui nécessitent une action commune et concertée. Tout ceci me remplit de crainte pour le bonheur futur de nos peuples.

Les pays qui constituent la Communauté doivent reprendre les choses en mains, et ceci peut s'accomplir si tous les partenaires de cette entreprise ont le sentiment qu'ils sont l'objet de compréhension dans leurs difficultés, que l'on reconnaît le bien-fondé de leur cause lorsque des changements sont repris, que la Communauté peut satisfaire à leurs besoins. Je ne doute pas que ceci peut être réalisé si la volonté est là. Oeuvrons ensemble dans ce sens, et lorsque nous avons réalisé ceci, la Communauté sera de nouveau renforcée et pourra jouer un rôle constructif dans les affaires de l'Europe et pourra faire jouer son influence sur les problèmes du monde tout entier.